

| Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude immédiate |                         |                                   |            |        |  |                        |             |  |
|---|-------------------------|-----------------------------------|------------|--------|--|------------------------|-------------|--|
| Départ.   | Commune                 | Nom                               | Protection | Enjeu  | Commentaire  | Distance à la ZIP en m | Sensibilité |  |
| 79  | SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE | Eglise de Saint-Vincent-la-Châtre | -          | Faible | Depuis la place devant l'église, la ZIP est visible et émerge au-dessus des habitations et de la végétation.   | 1 000                  | Faible      |  |
| 79  | LEZAY                   | Château de Lezay                  | -          | Faible | Bâtisse isolée de la ZIP par le bois du Chapitre. Visibilités possibles au-dessus du couvert boisé d'où le haut de la ZIP émerge.  | 1 600                  | Faible      |  |
| 79  | LEZAY                   | Musée du Chaboussant              | -          | Faible | Le musée est installé dans une ancienne abbaye au niveau du nord-ouest de la place de la Payse, dans le centre-bourg de Lezay. Il regroupe divers objets de la vie quotidienne des anciens du Pays Pelbois (outils d'artisanat, machines agricoles, mobilier, costumes...) ainsi que la reconstitution d'un intérieur traditionnel poitevin. Il n'y a pas de visibilité sur la ZIP depuis l'entrée du musée étant donné les masques bâtis. | 2 000                  | Nulle       |  |
| 79  | LEZAY                   | Étang de pêche                    | -          | Faible | L'étang est situé au nord de Lezay, à proximité du camping. Les masques bâtis formés par l'urbanisation de Lezay empêchent toute visibilité.   | 2 300                  | Nulle       |  |
| 79  | SAINT-COUTANT           | Circuit du Charroi                | -          | Faible | Faible visibilité depuis la motte du coteau des moellons. Large panorama depuis le tronçon longeant la ZIP.  | 0 au minimum           | Modérée     |  |
| 79  | SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE | Circuit de la Pinaudière          | -          | Faible | Visibilité variable en fonction de la traversée du bocage ou des plaines agricoles.  | 600 au minimum         | Modérée     |  |
| 79  | SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE | Circuit de la Fontaine de Mareuil | -          | Faible | Visibilité variable en fonction des ouvertures dans le bocage. Visibilité de la ZIP dans l'axe des routes empruntées.  | 700 au minimum         | Faible      |  |
| 79  | SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE | Circuit du plan de la Talle Ronde | -          | Faible |  | 700 au minimum         | Fable       |  |

Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude immédiate.

### 3.5 La description de la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

#### 3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une zone d'environ 155 hectares longiforme et orientée nord-sud de 3,6 km de long et de 200 à 700 mètres de large. La ZIP est située sur le rebord paysager de l'anticlinal de Melle, en surplomb par rapport au plateau de Melle. Le relief est légèrement vallonné, avec des altitudes comprises entre 145 et 163 m.

Le site est majoritairement occupé par de vastes parcelles agricoles géométriques accueillant des grandes cultures (colza, blé) et des prairies. Les parcelles sont délimitées par des haies bocagères, parfois dégradées, composées d'arbres de haut jet (chênes, châtaigniers) accompagnés ou non d'une strate arbustive. Un petit bosquet est présent au sud de la zone centrale de la ZIP et se démarque dans ce paysage globalement ouvert. Les vastes cultures permettent au regard de couvrir un large champ de vision. Ce dernier est ponctué par les haies bocagères souvent composées de quelques mètres de linéaires mais qui peuvent être plus étendues et former de véritables rideaux d'arbres. Le réseau hydrographique est peu développé dans la ZIP mais on peut noter la présence d'un étang à l'est de la ZIP, à proximité directe du centre de la ZIP.

La ZIP est parcourue par deux départementales, toutes deux rejoignant Lezay : il s'agit de la D14 et de la D105. La D14 traverse le nord de la ZIP avec un panorama ouvert sur la ZIP s'étendant de part et d'autre de la voie. La D105 traverse le milieu de la ZIP. Des chemins, larges et carrossables, qui servent de chemins de desserte agricole parcourent la ZIP. Ces chemins sont constitués de terre battue et de graviers. Ils peuvent être encadrés par des bas-côtés enherbés. De grands arbres, châtaigniers et chênes âgés accompagnent les chemins principaux.

#### 3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les haies, lorsqu'elles sont présentes animent ce paysage à dominante agricole. A certains endroits, de beaux chênes et châtaigniers les composent. Ces éléments sont peu fréquents et à ce titre sont des secteurs à enjeux qu'il convient de préserver.

Un bosquet est présent au centre de la ZIP. Il se démarque dans le paysage agricole ouvert.



Carte 27 : Orthophotographie de la ZIP.



Photographie 135 : Depuis la D14, vue sur le nord de la ZIP.



Photographie 136 : Depuis la D14, vue sur la zone centrale de la ZIP.



Photographie 137 : Paysage ouvert de grande culture avec le bosquet à l'arrière plan et une haie avec des arbres de haut jet.



Photographie 138 : Alignement d'arbres le long de la D14



Photographie 140 : Motif agricole (colza)



Photographie 139 : Haïes avec des arbres de haut jet



Photographie 141 : Bas-côtés enherbés

### 3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

#### Structures paysagères et perceptions

Le site du projet est localisé sur l'**anticlinal de Melle**, plissement surélevé orienté nord-ouest/sud-est ayant affecté les couches sédimentaires.

La ZIP est à cheval sur deux entités paysagères : les Terres rouges secteur bocager au sud et les plateaux de Lezay et Pamproux au nord. **Le nord de la ZIP correspond à un paysage de plateau** tandis que **le sud** correspond à un **paysage de bocage** mais sur l'ensemble de la ZIP on retrouve des paysages morcelés, prenant des formes variées mais où le motif agricole de culture intensive est récurrent.

A l'échelle **éloignée**, quelques rares points hauts permettent des **vues lointaines vers la ZIP**, souvent filtrées par la végétation et l'horizon boisé.

A l'échelle **rapprochée**, les **paysages ouverts des plaines** sont implantés sur l'anticlinal de Melle et offrent des vues souvent partielles et incomplètes sur la ZIP.

En vue **immédiate**, les **paysages ouverts** côtoient des **paysages plus intimistes** où la petite échelle de la trame bocagère se confronte à l'échelle monumentale des éoliennes.

#### Occupation humaine et cadre de vie

Dans l'AEE, **le bassin de vie le plus important est Saint-Maixent-l'École**. Etant donné la densité bâtie, des visibilitées sont possibles uniquement depuis la périphérie et **la sensibilité est faible**. Les autres villes plus petites de l'AEE comme **Celles-sur-Belle** ou **Couhé ne bénéficient d'aucune visibilité sur la ZIP**, la végétation des vallées et le bocage empêchant les visibilitées. En revanche pour la ville de **Pamproux**, située sur un point haut, **la sensibilité est faible vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP**. Aussi, **Sauzé-Vaussais**, dont la rue principale est axée vers la ZIP **a une sensibilité très faible** par rapport à cette dernière.

La ville de **Melle**, située dans l'AER **est isolée des visibilitées** par la densité bâtie et le relief boisé et cela même depuis la périphérie. Pour les autres villes et villages de l'AER, la végétation dense et le bocage limitent les visibilitées qui restent très ponctuelles. Leur sensibilité est faible (Sevret et Maisonnay), très faible (Chenay, Chey, Pers, Saint-Léger de la Martinière) voire nulle (Pouffonds et Chay).

Quelques bourgs importants ponctuent le territoire de l'AEI. Il s'agit de Lezay et Saint-Coutant sur le plateau de Lezay et de Saint-Vincent-la-Châtre sur l'anticlinal de Melle. Les perceptions sont limitées là aussi par la végétation dense suivant les dépressions du relief.

Le reste de l'habitat est dispersé. Les hameaux, souvent composés d'une ou deux habitations, accompagnées ou non de bâtiments agricoles, ponctuent le territoire.

**Neuf hameaux présentent des sensibilités fortes**, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux les Chaumes (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), du Grand Puits (2) la Martinière (3),

le Magnou (4), le Souil (5), la Boutrie (6), la Grande Foye (7), Ruisseau (10), la Bertramière (14). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles.

**Cinq hameaux présentent des sensibilités modérées**. Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux assez proches (entre 500 m et 700 m) mais depuis lesquels les filtres visuels sont assez importants pour limiter la prégnance d'un projet de grande hauteur dans la ZIP : les hameaux concernés sont Beau soleil (8), les Clielles (9), la Toison (12). Les deux autres hameaux sujets à des sensibilités modérées sont les Gingeaires (33) et la Bellinière (35). Ces lieux de vie sont implantés en partie sur l'anticlinal de Melle, et sur le plain de Lezay avec des vues panoramiques en direction de la ZIP, qui prend une place importante dans ces vues.

**Dix-neuf autres hameaux présentent des sensibilités faibles**. Ils sont situés entre 600 m et 2 km de la ZIP. Les vues sont alors souvent filtrées par le relief et les haies.

Tous les autres hameaux présentent des sensibilités très faibles, voire nulles. Les vues y sont peu prégnantes, et largement filtrées par la végétation, et la ZIP est totalement imperceptible depuis ces lieux de vie.

#### Éléments patrimoniaux et touristiques

Les aires d'études éloignée et rapprochée comprennent un grand nombre de monuments historiques et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les vallées, à Saint-Maixent-l'École et à Melle.

Les éléments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux et logis, ainsi que divers édifices (halle, sites mégalithiques). Le Château de la Mothe-Saint-Héray et l'Abbaye royale de Celles-sur-Belle, éléments de plus fort enjeu patrimonial à l'échelle éloignée, présentent des sensibilités nulles vis-à-vis d'un projet de grande hauteur, tenant compte du contexte d'implantation (écran boisé, tissu urbain, situation encaissée).

Les autres éléments patrimoniaux les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **l'abbaye à Saint-Maixent-l'École, l'église Saint-Héray à la Mothe-Saint-Héray ainsi que le dolmen des sept chemins qui présentent des enjeux modérés. Cependant les sensibilités sont très faibles** étant donné les masques bâtis et la végétation atténuant les perceptions. Le **site inscrit du bourg d'Exoudun** offre de **rare covisibilités** avec la ville, depuis des points de vue périphériques tandis que les deux sites patrimoniaux remarquables de **Verrines-sous-Celles** et de **Celles-sur-Belle** présentent des **sensibilités nulles vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP**.

De manière générale, dans l'AEE, la végétation (versants boisés dans les vallées, bocage sur le reste du territoire) limite les perceptions de la ZIP.

Dans l'AER, **l'église Saint-Hilaire**, patrimoine UNESCO au titre d'étape d'un chemin de Saint-Jacques de Compostelle est l'élément de patrimoine le plus reconnu, suivi par les monuments historiques dans le centre historique de Melle concentrés dans le site patrimonial remarquable de la ville. Depuis le quartier Saint-Hilaire, des covisibilités peuvent exister entre **l'église Saint-Savinien, l'hôtel Menoc, l'église Saint-Pierre, l'église Saint-Hilaire et la ZIP**. Depuis le **chemin de Saint-Jacques de Compostelle**, des visibilités sont possibles. Depuis le château Germain (MH le plus proche de la ZIP), la sensibilité est faible. Les autres monuments de l'AER ne présentent que des sensibilités très faibles ou nulles. Dans l'AEI, il n'y a aucun monument ou site protégé recensé.

### Effets cumulés potentiels

**Vingt parcs éoliens en exploitation sont recensés** dans les aires d'étude. Ils sont surtout présents

au nord et au sud de l'AEE. Trois parcs en exploitation sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée. Le motif éolien est donc présent et récurrent sur le territoire étudié.

**Neuf projets connus de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans l'AEE** : trois projets en cours d'instruction et six projets autorisés. La présence d'un nombre important de parcs peut conduire à d'éventuels risques d'encercllement et de saturation, les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

### Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les **lignes de force du territoire sont principalement liées à l'anticlinal de Melle** formant un rebord paysager orienté **nord-sud**. La ZIP est située sur ce rebord paysager et le projet éolien implanté selon cette direction pourrait venir révéler le relief.

| Synthèse des sensibilités |                                       |  |                      |  |                |  |                                 |   |         |
|---------------------------|---------------------------------------|--|----------------------|--|----------------|--|---------------------------------|---|---------|
| Thématiques               | Aire éloignée                         |  | Aire rapprochée      |  | Aire immédiate |  | Zone d'implantation potentielle |   |         |
|                           | Synthèse                              | Sensibilité  | Synthèse             | Sensibilité  | Synthèse       | Sensibilité  | Synthèse                        | Sensibilité   |         |
| Paysage et patrimoine     | Unités et structures paysagères       | Paysages ouverts de la plaine de Niort et des plateaux de Pamproux et de Lezay.<br>Bocage et végétation très présente filtrant les vues.   | Très faible          | Paysage agricole de grande culture ponctué par la trame bocagère.<br>Rebords paysager discret à cette échelle.<br>Bocage et relief de fond de vallée limitent les visibilités.                           | Faible         | Rebord paysager orienté nord-sud.<br>Paysage ouvert de grande culture.<br>Ambiance intimiste formée par le maillage bocager.                           | Modérée                         | Paysage agricole très ouvert (mosaïque de champs cultivés).<br>Chemins ruraux offrant une ambiance champêtre.<br>Haies bocagères<br>Grands chênes | Modérée |
|                           | Éléments patrimoniaux et touristiques | Éléments de patrimoine reconnus à enjeux forts : abbaye royale de Celles-sur-Belle, château de la Mothe-Saint-Heray.<br>Éléments de patrimoine reconnus à enjeux modérés : abbaye Saint-Maixent, église Saint-Heray, dolmen des sept chemins.<br>Site inscrit d'Exoudun, SPR de Celles-sur-Belle et Verrines-sous-Celles.<br>Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. | Faible à très faible | Château de Germain à Saint-Coutant.<br>Eglise Saint-Hilaire à Melle (UNESCO), site classé et MH concentrés dans le SPR de Melle.<br>Tumulus de Sainte-Soline.<br>Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. | Faible         | Aucun MH ou site protégé.<br>Patrimoine vernaculaire présent.<br>Itinéraires de petite randonnée empruntant les chemins de l'AEI au sud de la ZIP.     | Modérée                         | -   | -       |
|                           | Lieux de vie                          | Saint-Maixent-l'école, pôle urbain majeur  | Très faible          | Melle<br>Villes et villages concernés par des visibilités ponctuelles  | Faible         | Bourg de Lezay, Saint-Coutant et Saint-Vincent-la-Châtre<br>Habitat dispersé sous forme de hameaux   | Forte à Modérée                 | -   | -       |
|                           | Axes de communication                 | Perceptions très ponctuelles, voire exceptionnelles, au gré des ouvertures dans la trame bocagère  | Très faible          | Perceptions occasionnelles et furtives limitées par la végétation d'accompagnement des routes et par le bocage   | Faible         | Portions de route offrant des panoramas ouverts (D14, routes de desserte locale...)<br>Les D105 et D45 sont plus souvent isolés des vues par le bocage | Modérée                         | La D14 et la D105 traversent la ZIP au nord et en son centre.<br>Petites routes de desserte locale  | Modérée |

Tableau 12 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

NB : Le niveau de sensibilité indiqué correspond au niveau de sensibilité maximale recensé pour chaque thématique dans le périmètre donné.





## 4. Principes paysagers et éolien

## 4.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

### 4.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

#### 4.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

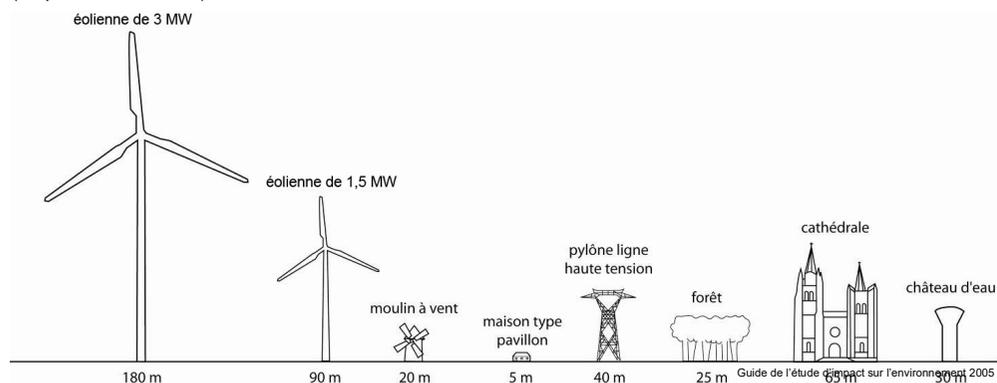


Figure 17 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

#### 4.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 18 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

#### 4.1.1.3 L'éclaircement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 19 : Simulation d'éclaircement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.

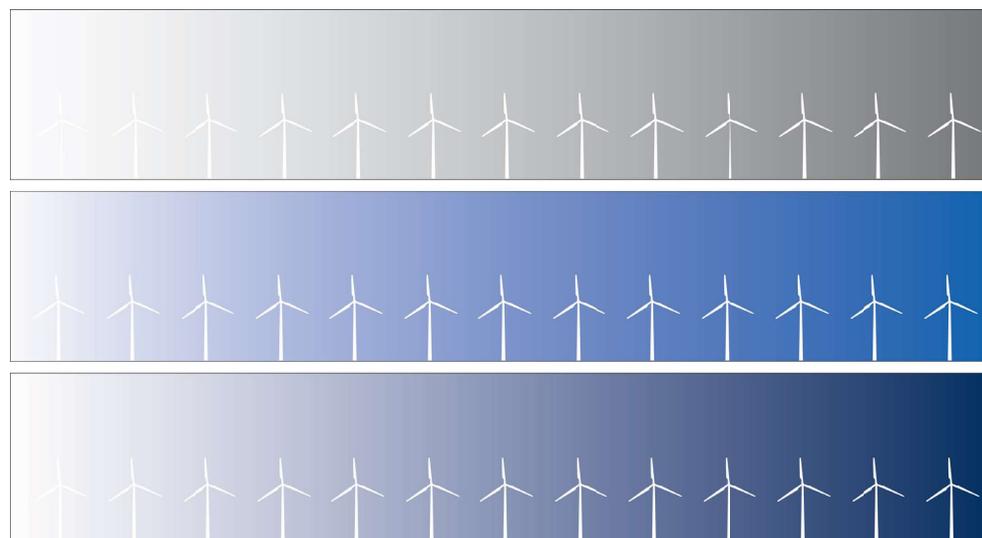


Figure 20 : Simulation d'éclaircement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

#### 4.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 142 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

#### 4.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

#### 4.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 143 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

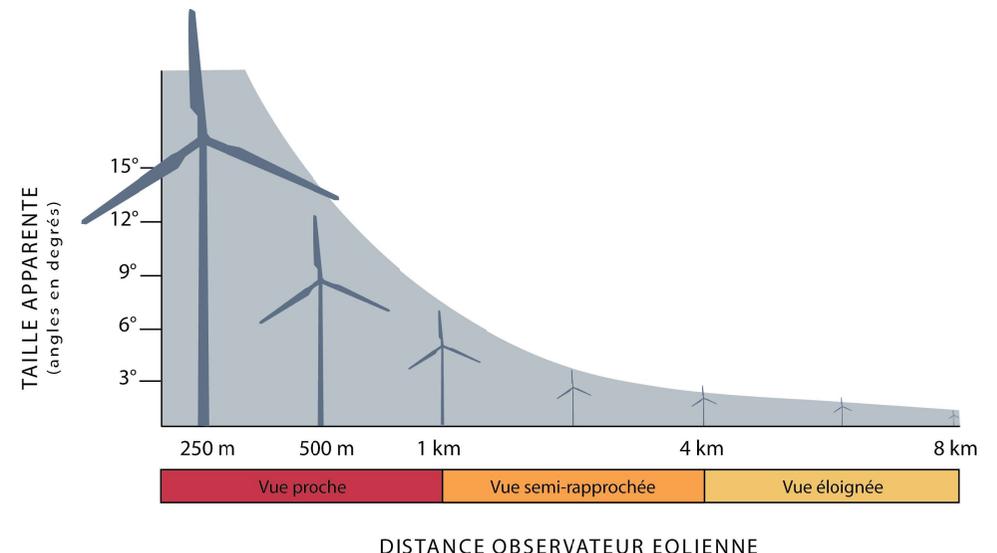


Figure 21 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

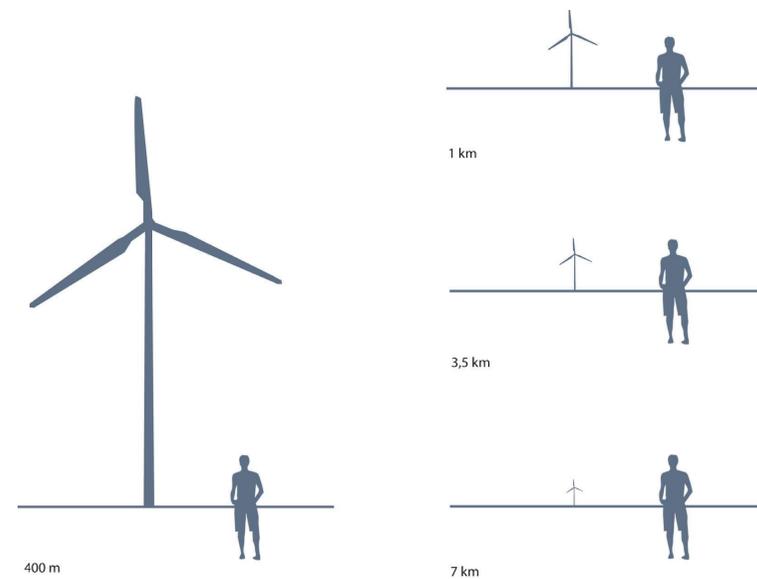


Figure 22 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

**Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance**

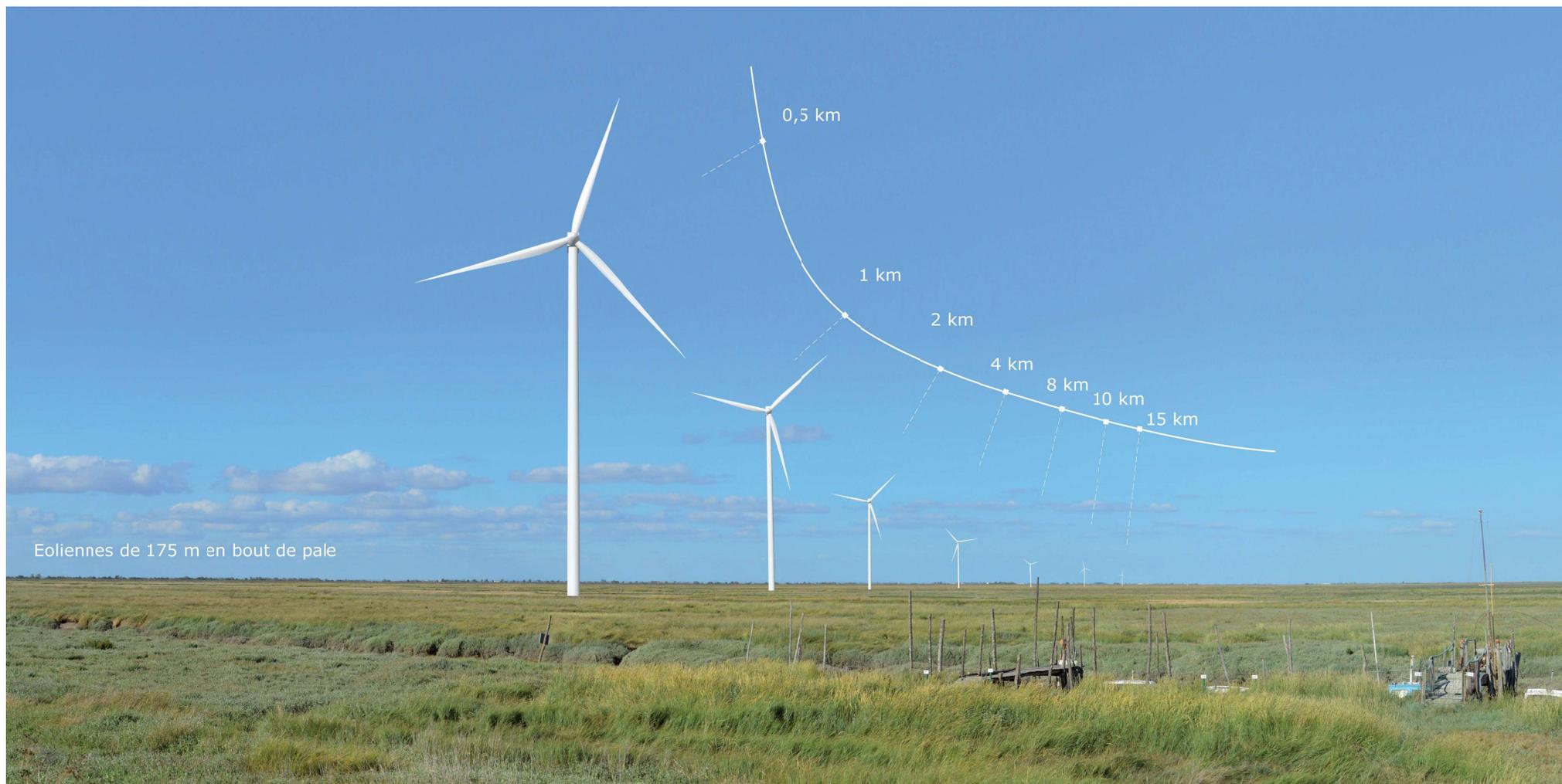


Figure 23 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

## Rapports d'échelle et proportions des éoliennes

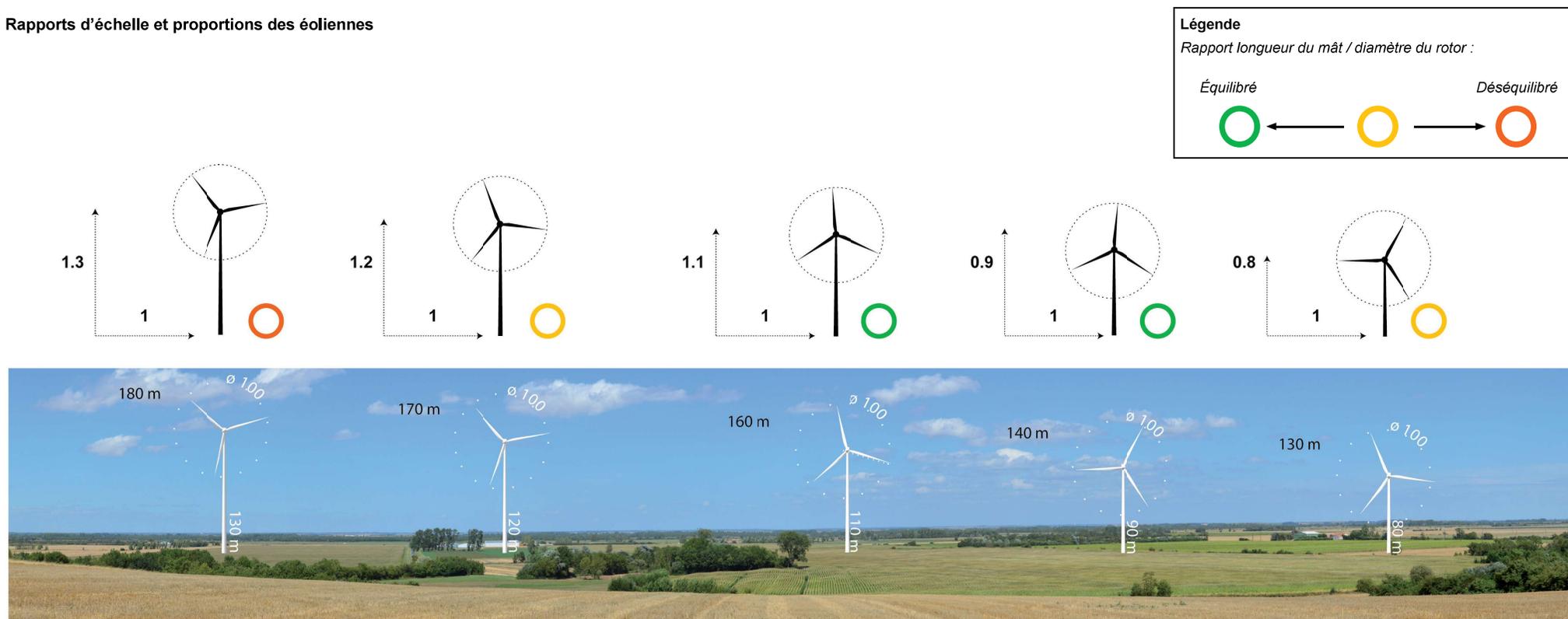


Figure 24 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

## Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

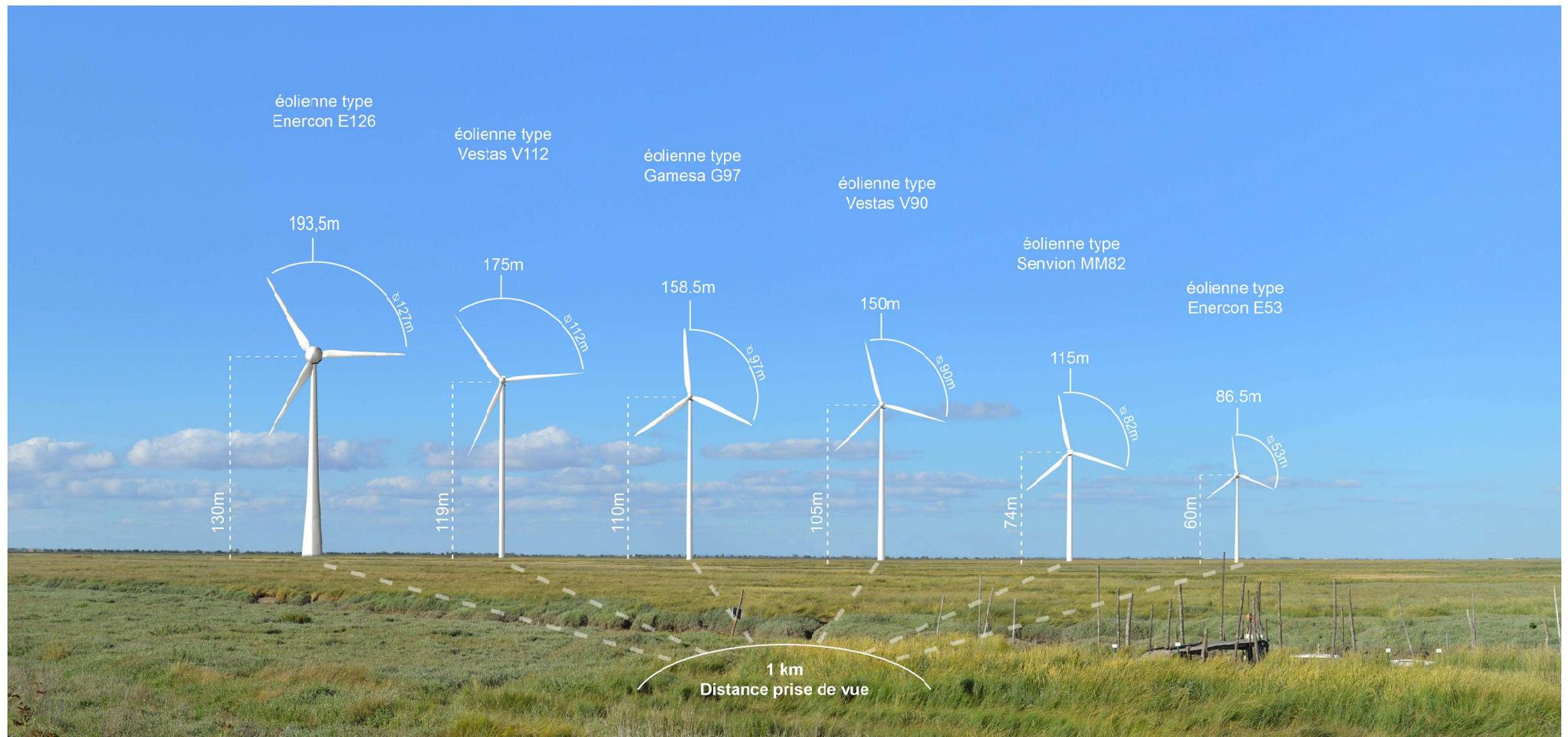


Figure 25 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

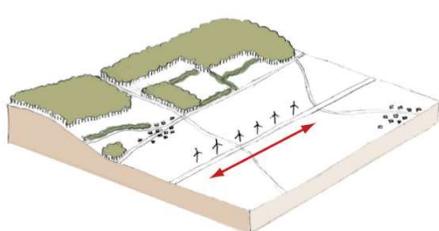
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

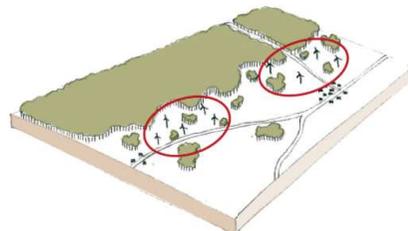
## 4.1.2 Principales problématiques éolien / paysage

### 4.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

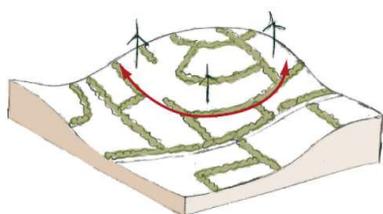
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



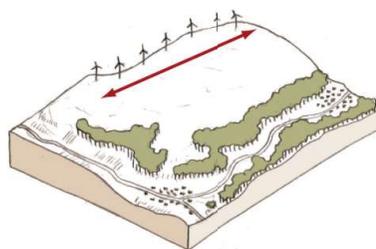
Implantation en ligne le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage



Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 26 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

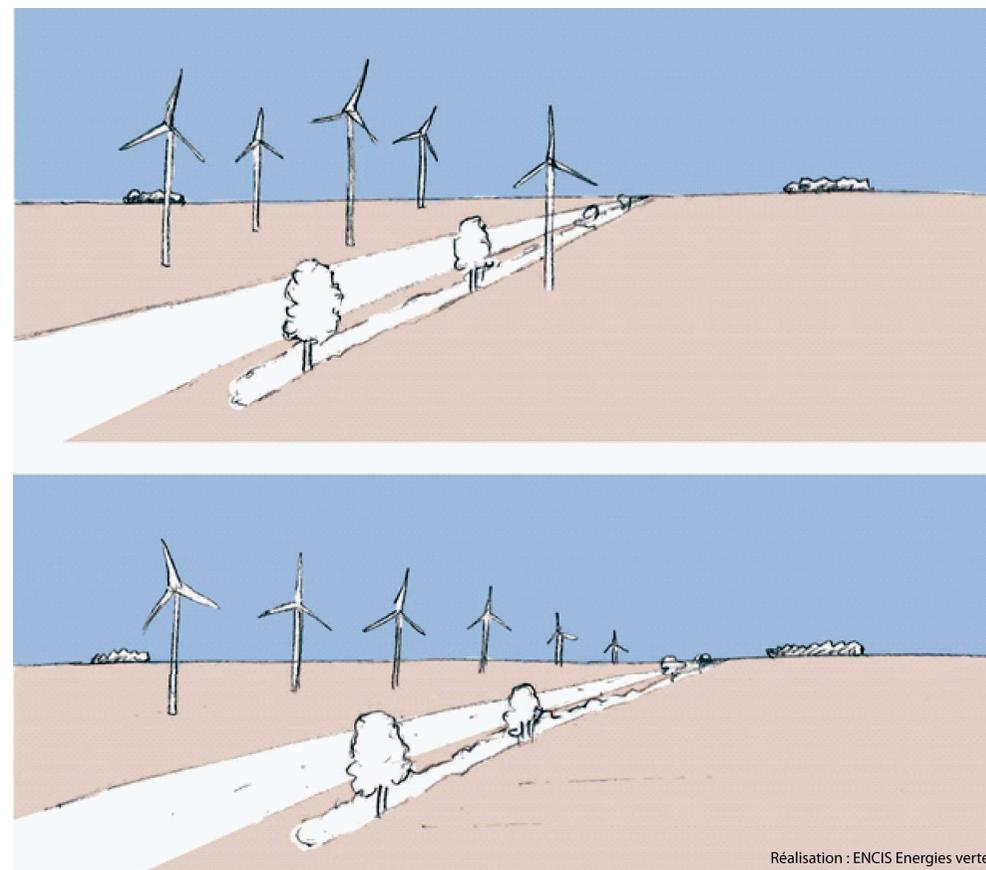


Figure 27 : Lisibilité du parc éolien.

Réalisation : ENCIS Energies vertes

#### 4.1.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

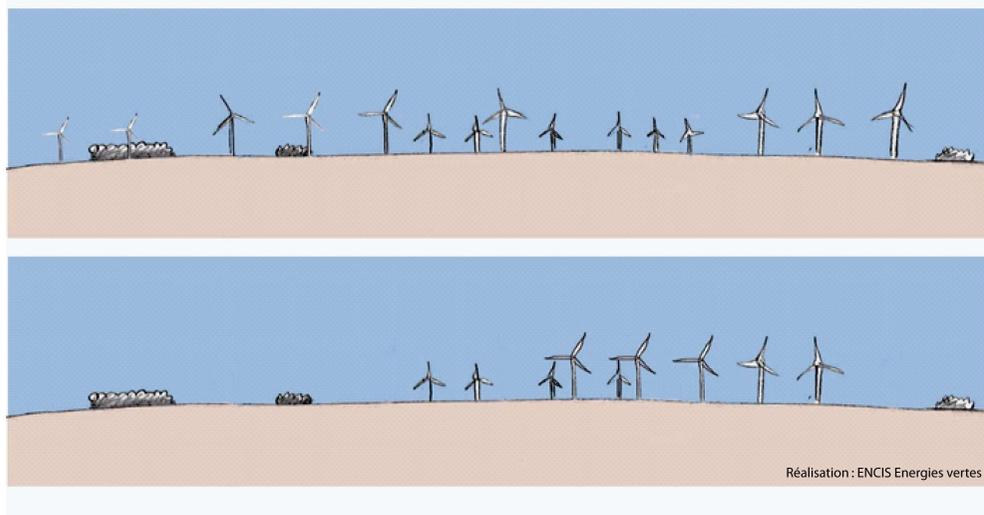


Figure 28 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

#### 4.1.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 29 : Paysage brouillé

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

### 4.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

#### 4.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

#### 4.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

##### Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains de parcs éoliens ont une bonne image de cette énergie. Dans cette étude, les riverains d'éoliennes attribuent plus que l'ensemble des Français, la plupart des qualificatifs attribués aux éoliennes : respectivement 91 et 88 % des riverains associent l'énergie éolienne à une énergie « propre, qui n'émet pas de gaz à effet de serre » et à « une source d'énergie inépuisable ». Concernant le paysage cette étude avance même que pour 51% des riverains, les éoliennes auraient « un impact minime sur le paysage ».

#### 4.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'opposition autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un divage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

##### Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »

- o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
  - Recettes fiscales pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
  - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
- o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

#### **Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Les considérations esthétiques et paysagères :
  - o Des objets qualifiés d'« industriels »
  - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
  - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
  - o Une énergie qui dépend du vent
  - o Une énergie inefficace, inutile
  - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

#### **4.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens**

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien,

*normes et distance sociale.*

*3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »*

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien. Ce sont autant de facteurs qui sont pris en compte dans le cadre de la conception du projet de Champs Paille.



